



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

déchets

Question écrite n° 66138

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur la production des déchets en France. En effet, selon une étude de l'ADEME, la production de déchets serait en constante augmentation et la France resterait globalement importatrice de déchets dangereux. Il lui demande de bien vouloir lui faire part de son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement a pris connaissance avec intérêt de la question sur l'augmentation de la production de déchets en France et l'importation de déchets dangereux. La réduction de la production de déchets est un des premiers objectifs fixé par la loi pour l'action à mener en matière de déchets. Un travail notable a été accompli, notamment en ce qui concerne les emballages avec une révision des barèmes des sociétés agréées qui incite à la réduction du nombre et de la masse des emballages produits. D'autre part, dans le domaine industriel, les études « déchet » demandées par l'administration ainsi que le développement du management environnemental permettent aux entreprises de mener une réflexion pour réduire leur production de déchets et les coûts d'élimination afférents. Pour les ordures ménagères, le développement de certaines pratiques notamment le compostage individuel, limite la production de déchets. De nombreuses actions restent à accomplir, notamment une meilleure tarification de l'enlèvement des ordures ménagères qui prendrait en compte les quantités enlevées ; ce que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères actuellement en vigueur ne considère pas. Neuf millions de tonnes de déchets dangereux sont produites chaque année en France. 514 000 tonnes ont été importées en 1999, et 140 000 tonnes de déchets dangereux ont été exportées la même année. La France importe donc des déchets dangereux, mais le flux d'importation reste modeste par rapport à la production totale. Ces importations proviennent souvent de pays limitrophes de la France. On soulignera que la France ne manque pas aujourd'hui de capacités de traitement et d'élimination des déchets dangereux. Certaines de ces installations sont très spécialisées. Le traitement, sur ces sites, d'un flux modéré de déchets dangereux, importés conformément aux règles communautaires et internationales applicables, ne soulève pas aujourd'hui de difficultés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66138

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 septembre 2001, page 5390

Réponse publiée le : 24 décembre 2001, page 7410